



de Romain PIPIER
Syndicat Mixte du Bassin Versant
Du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy-Service SPANC

A Mme MEFTAH Nathalie

Bonjour,

Concernant le permis d'aménager a la « Beaugendre » sur la commune de Poncins (PA04217411M2003), chaque futur propriétaire devra mettre en place un assainissement autonome en conformité avec la législation.

Il n'y a pas de problème particulier à la mise en place d'un assainissement individuel.

Restant a votre disposition pour tout renseignements, veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

à Savignieux, le 26 Septembre 2011

Romain PIPIER